

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Séance du 04 février 2010

L'an deux mille dix

et le 04 février,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : M. VULPIAN Claude - MAIRE

M. SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique - M. PETITJEAN Daniel - MME HENRY Mireille - MME GILLES Christine - M. VULPIAN Patrice - ADJOINTS

MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BERNOT Georges - NIOX Christian - MME AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - JACQUOT Rémy - MMES FARENQ Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie - MELLE AMBROSIO Angélique - MM. BONO Guy - SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : - MME EYRAUD Marlène - MM. BERTON Christian - BARBE Paul - TARDIEU Jean-Luc - TOSI Michel - MMES IBANEZ-QUENIN Stéphanie - MICHEL Françoise - M. LE PALABE David

ABSENTS : MELLES BEUCHAT Danielle - DUQUESNAY Charlène - MME CUCCIA Andrée

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

07/10 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010

M. Claude VULPIAN rappelle que conformément à la loi n°92.125 du 6 février 1992, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires de l'exercice en cours, dans les deux mois précédant l'examen du vote du budget.

En conséquence, M. Claude VULPIAN présente à l'assemblée les orientations budgétaires de 2010 telles qu'elles figurent dans le document ci-joint et l'assemblée prend acte du déroulement de ce débat.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 4 FEVRIER 2010.

LE MAIRE

COMMUNE DE SAINT-MARTIN DE CRAU



SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N C E

**DEBAT SUR LES
ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

EXERCICE 2010

Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992

SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 3
1- CONTEXTE GENERAL : LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES	page 3
1-1- L'IMPACT DE LA CRISE ECONOMIQUE	
1-2- L'INFLATION ET LE « PANIER DES MAIRES »	
2- LES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2010 : LES GRANDES ORIENTATIONS	page 3 à 4
2-1- LES CONCOURS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES	
2-2- LA FISCALITE	
3- LES TENDANCES BUDGETAIRES	page 4 à 6
3-1- DES ATOUTS ECONOMIQUES ATTRACTIFS	
3-2- INTERCOMMUNALITE	
3-3- DES MARGES DE MANŒUVRE LIMITEES AVEC UNE FISCALITE MODEREE	
4- NOS PROJETS POUR 2010	page 6 à 9
4-1- ARTISANAT, INDUSTRIE ET EMPLOI	
4-2- AGRICULTURE	
4-3- AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	
4-4- LOGEMENT, FAMILLES	
4-5- INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	
4-6- SPORT ET JEUNESSE	
4-7- CULTURE	
4-8- ENSEIGNEMENT ET EDUCATION	
4-9- SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS, SALUBRITE PUBLIQUE	
4-10-ADMINISTRATION GENERALE, FESTIVITES ET VIE ASSOCIATIVE	
CONCLUSION	page 10
Annexe : échéancier programmation pluriannuelle des grands travaux	page 11

Introduction

Le Conseil Municipal se prononcera prochainement sur le budget primitif de l'exercice 2010.

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du vote du budget. Ce débat porte sur le budget communal, ainsi que sur les budgets annexes de la zone du Salat, de la zone de la Chapelette et du service des pompes funèbres. Il permet de définir les priorités qui y seront affichées et les engagements pluriannuels qui pourront être envisagés.

Ces budgets s'inscrivent dans un contexte de crise économique mondiale et d'évolutions législatives nationales sans précédent, dont les conséquences influent déjà fortement sur les décisions locales. Néanmoins, la réalisation du programme municipal n'est pas à ce jour remise en cause.

1- Contexte général : Les perspectives économiques nationales

1-1- L'impact de la crise économique

La commune soutient et soutiendra l'investissement local, dans la mesure de ses moyens. Elle a participé en 2009 au plan de relance, en s'engageant à investir plus que la moyenne des années précédentes 2004 à 2007. Cet objectif a été atteint, avec des dépenses d'investissement dépassant les 6,4 millions d'euros.

Mais le contexte national et les bouleversements dans le mode de redistribution des ressources laissent présager de grandes difficultés, particulièrement à l'horizon 2011/2012, sans aucune visibilité à plus long terme.

A ce jour, la situation financière des collectivités locales est globalement saine, même s'il y a des contrastes forts entre communes, départements et régions ainsi qu'entre collectivités de même niveau. Les contraintes futures, avec une limitation des dotations de l'Etat, la baisse importante des droits de mutation, une évolution moins forte des bases d'impositions, et la réforme de la fiscalité locale qui crée de réelles incertitudes, se traduiront par une contraction des dépenses, au moment même où l'on attend beaucoup des collectivités notamment, dans le cadre du plan de relance, de celui du Grenelle de l'environnement et de la loi «handicap».

1-2- L'inflation et le « panier des maires »

L'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages hors tabac) a baissé, particulièrement au début de 2009, principalement en raison de la chute des prix de l'énergie, pour atteindre une croissance annuelle de 1,3% à la fin du 1^{er} semestre 2009.

Elaboré par l'Association des Maires de France et Dexia, l'indice des prix des dépenses communales à la même période atteint une progression de 2,6%. Il reflète, compte tenu des spécificités de leurs dépenses, plus correctement que l'inflation, l'évolution des prix supportée par les communes.

En 2010, avec un risque de chômage élevé et des taux d'utilisation des capacités de production au plus bas, les pressions inflationnistes devraient rester modérées.

2-Les mesures de la Loi de Finances 2010 : les grandes orientations

Les mesures inscrites dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2010, impactant les Collectivités Territoriales, tendent à rendre compatible le rythme d'évolution des dotations de l'Etat avec celui de ses propres dépenses. En effet, même si le projet de retour à l'équilibre des finances publiques en 2012 semble désormais inaccessible en raison de la crise, l'Etat continue sa politique de restrictions et entend contraindre les collectivités à l'effort global de maîtrise de la dépense publique.

2-1- Les concours de l'Etat aux collectivités

Le mode de distribution des dotations, à force d'être modifié tous les ans, n'a plus de lisibilité. La plupart d'entre elles sont d'ailleurs désormais forfaitisées.

Le FCTVA est à nouveau exclu du périmètre de l'enveloppe normée destinée aux collectivités.

La progression de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est fixée à 0,6%. Au sein de la DGF des communes, la dotation forfaitaire continuera à progresser en 2010 de manière différenciée selon ses 4 composantes (nombre d'habitants, surface, complément de garantie et ancienne compensation des bases salaires de TP). Mais le complément de garantie continuera à diminuer. Par ailleurs, Saint-Martin de Crau ne bénéficie plus de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), qui avait déjà été réduite de moitié en 2009, soit une perte annuelle de 88 000€.

2-2- La fiscalité

Le Projet de Loi de Finances dans son article 2 fixe une revalorisation des valeurs locatives foncières servant de bases à la fiscalité directe locale de +1,2%. (contre 2,5% en 2009).

La suppression de la Taxe Professionnelle va pour sa part avoir un impact sur l'intercommunalité et donc par ricochet sur la commune, même si l'Etat semble garantir une compensation intégrale des ressources. 2010 reste une année de transition, mais dès 2011 il y aura un bouleversement dans la perception des différents impôts locaux, selon le niveau des collectivités.

3- LES TENDANCES BUDGETAIRES

3-1- Des atouts économiques toujours attractifs

De par son positionnement géographique, et grâce à son dynamisme, la Commune de Saint-Martin de Crau continue son développement dans un environnement préservé. La collectivité s'efforce de soutenir les forces économiques en les aidant à optimiser leurs atouts.

3-2- Intercommunalité

La communauté d'agglomération « ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE » (ACCM), créée en 2004, poursuit son développement dans les domaines de compétences suivants : développement économique, aménagement de l'espace (transports), équilibre social de l'habitat, politique de la ville (emploi et insertion), eau, assainissement et équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire (écoles de musique).

La Taxe Professionnelle Unique qu'ACCM reverse en partie aux communes membres (Attribution de Compensation), va être transformée en de nouvelles taxes, pour lesquelles tous soulignent l'importance de maintenir un lien avec les territoires.

La Communauté d'Agglomération n'a pas opté pour un régime de fiscalité mixte, les taxes ménages (habitation, foncier) restent du ressort de la commune. Il faut toutefois noter que dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, tous les EPCI percevront à compter de 2011 de la fiscalité sur les ménages.

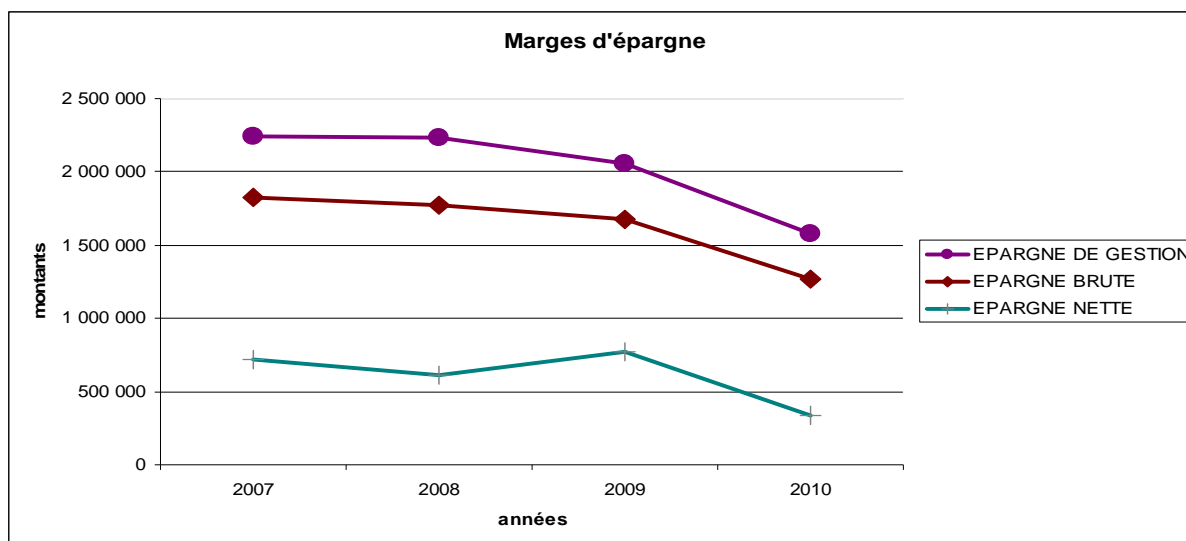
ACCM perçoit également de l'Etat une dotation d'intercommunalité, dont une partie est reversée aux communes sous la forme d'une dotation de solidarité communautaire (DSC).

3-3- Des marges de manœuvre limitées avec une fiscalité modérée

En adéquation avec le « projet de ville - projet de vie 2004 - 2014 » initié avec la population Saint-Martinoise, et le programme municipal « une ville pour un développement durable », de grands projets sont en phase d'étude ou en cours de réalisation.

Pour réaliser nos ambitions, la ville se base sur une programmation pluriannuelle réfléchie de ses investissements, en partenariat avec le Conseil Général et le Conseil Régional et en fonction de ses capacités financières. L'établissement d'autorisations de programme/crédits de paiement pourra d'ailleurs être envisagé pour certaines opérations.

- L'épargne prévisionnelle reste positive, mais au prix d'une vigilance constante, et associée aux ressources propres d'investissement, permet à la Commune de poursuivre sereinement son programme d'équipement.



- Notre niveau d'endettement est inférieur à celui des communes de notre strate (723€ par habitant en 2009, moyenne dans le département en 2008 951€). La capacité d'emprunt reste maîtrisée, sans hypothéquer l'avenir, la Commune n'ayant pas emprunté en 2009.
- Le ratio évaluant la capacité de la collectivité à rembourser son encours, sans remettre en cause son équilibre budgétaire et financier, est très satisfaisant (5ans), même s'il est prévu en hausse du fait de la diminution de l'épargne brute. Le seuil à ne théoriquement pas dépasser est de 15 ans.
- L'augmentation du produit fiscal communal reste due à la croissance des bases de calcul (dynamisme des implantations foncières) et au coefficient de revalorisation de ces bases (décidé par le gouvernement en loi de finances). L'évolution des taux est toujours pratiquée avec discernement, car le potentiel financier par habitant reste inférieur à la moyenne de la strate.

Produits de la fiscalité par habitant, sans augmentation des taux

	2008	2009	2010
--	------	------	------

Produit des 3 taxes ménage	574	580	609
Compensations	36	35	35
Produit fiscal y compris compensations	610	615	644
taxe d'enlèvement des ordures ménagères	83	96	104
Produit fiscal y compris TEOM	693	711	748

Reversements de fiscalité en provenance d'ACCM	473	484	473
dont Attribution de Compensation	376	369	369
dont Dotation de Solidarité Communautaire	96	116	104

En 2010, comme depuis 2006, les taux resteront stables, sans augmentation

Nous devons rester très vigilants : en effet, outre les réelles difficultés au niveau national, la réduction des ressources des collectivités locales est désormais actée. Il est nécessaire, afin de ne pas hypothéquer l'avenir, de maintenir une politique de maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement, de recherche active de financement des investissements, et de poursuivre nos efforts dans le domaine du développement de la commune, tout en restant centrés sur un service au public toujours plus performant. Même si la situation financière est saine, les perspectives d'évolution des comptes apparaissent plus contraignantes qu'elles ne l'ont jamais été depuis les lois de décentralisation.

4-NOS PROJETS POUR 2010

4-1- Artisanat, Industrie et Emploi

Zones d'activité

Les 20 lots de la 3^e tranche de la zone d'activité du Salat (budget annexe) sont presque tous attribués. L'achat des terrains nécessaires à la réalisation de la 4^e tranche est en cours. Il en est de même pour les lots de la zone de la Chapelette (budget annexe). Ces budgets devraient s'équilibrer financièrement, entre le coût des travaux et les ventes des lots.

Les travaux de mise aux normes de nos zones d'activités en matière de lutte contre l'incendie et la viabilisation des derniers secteurs de l'Ecopole, en partenariat avec ACCM, se terminent, le transfert à la communauté d'agglomération va pouvoir être finalisé ;

Le développement actuel de nos zones est le résultat de plusieurs années d'efforts. Aujourd'hui, Saint-Martin de Crau est reconnu comme un pôle logistique et économique majeur. Cette réussite s'est traduite par une croissance des ressources fiscales, nécessaire pour poursuivre le développement de la commune. Ce développement et les créations d'emplois bénéficieront également à notre communauté d'agglomération.

Emploi

Depuis le début de la crise, le nombre de demandeurs d'emploi est en nette augmentation. Le Centre Emploi Formation (CEF), met en œuvre tous les dispositifs existants pour aider ces derniers, grâce par exemple à la création du guichet unique pour l'agriculture, et facilite les mises en relations entre les demandeurs d'emploi et les entreprises. Là encore, ACCM, et la « Maison de l'emploi », dont une antenne s'est installée à Saint-Martin de Crau, permettent de fournir un service toujours plus complet. L'aménagement d'un « espace emploi » répondra au mieux à cette évolution.

4-2- Agriculture

Nous poursuivrons les actions en faveur des agriculteurs : défense du foin de Crau, de l'élevage, de nos produits AOC, soutien aux agriculteurs en difficulté, notamment à la suite de sinistres ou d'intempéries, préservation de notre nappe phréatique, aides aux associations d'arrosants qui participent à l'écoulement pluvial de la commune ainsi qu'au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Crau.

La Commune participera à la mise en place d'une filière de récupération des plastiques de serre en collaboration avec la Chambre d'Agriculture.

4-3- Aménagement et services urbains, environnement

Aménagement urbain

Nous poursuivrons l'étude sur la transformation de l'espace laissé libre, par la destruction des anciennes arènes, avec le projet de réalisation d'une halle couverte.

Voirie communale et routes

Les travaux habituels d'entretien se poursuivront, de même que la réfection de certaines voies (tant en zone urbaine que rurale) et trottoirs, toujours dans un souci de faciliter l'accès aux handicapés.

Voiries, trottoirs et réseaux seront réalisés dans différents quartiers, ainsi que certains ronds-points d'entrée de ville. Le contournement nord de Saint de Crau réalisé par le Conseil Général devrait se réaliser.

Autres opérations d'aménagement

L'aménagement d'un chemin d'accès piétonnier à la Baisse de Raillon sera finalisé.

Le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Crau) sera enfin maître d'ouvrage dans les secteurs où les risques d'inondation sont sérieux, suite à l'achat du terrain nécessaire à la réalisation des travaux. Le projet de bassin de rétention dans la carrière de Gouirard devrait se concrétiser cette année avec la participation des communes membres de ce syndicat.

De nombreux projets pour la mise en valeur et l'embellissement de notre commune vont voir le jour.

Cadre de vie dans les quartiers

Les propositions de travaux faites par les représentants de quartiers, ou demandées directement par la population seront étudiées, et certaines réalisées en fonction de la pertinence et des budgets prévus ;

De nouvelles pistes cyclables devraient voir le jour ;

L'enfouissement des réseaux EDF/Télécom continuera selon un programme arrêté avec le SMED ;

L'amélioration de l'éclairage public se poursuivra, en vue de sécuriser les quartiers et de favoriser les économies d'énergie.

Fleurissement

Les plantations et aménagements paysagers se poursuivront en différents lieux de la Commune ;

Le fleurissement habituel permettra à notre Commune de conforter sa notoriété de ville propre et fleurie, en maintenant la troisième fleur;

Environnement et développement durable

La mise en place de composteurs individuels se poursuivra, ainsi que l'éducation au tri sélectif.

Des jardins solidaires, respectueux de l'environnement seront initiés.

Des pistes cyclables seront intégrées dans toutes nouvelles constructions, avec un projet de maillage pour relier les pistes entre elles.

La rénovation du parc d'éclairage public sera poursuivie, avec mise en place de lampes économes en énergie.

Un quai supplémentaire sera envisagé pour une meilleure adaptation de la déchetterie aux besoins de la population.

Une prime solaire « énergies renouvelables », mise en place en 2009, sera maintenue pour l'installation de chauffe-eau solaires. De plus, au niveau des bâtiments publics, toute nouvelle construction sera envisagée en basse consommation énergétique.

Par ailleurs, la commune se chargera désormais d'animer et coordonner le dossier NATURA 2000.

Dans le cadre d'une consultation sur les projets d'avenir, une grande démarche territoriale et citoyenne sera lancée en faveur d'un développement durable, avec et pour la population.

Bien que le projet de la Communauté Urbaine Marseille Métropole d'implanter un incinérateur sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer soit en cours, nous y restons opposés. L'impact sur notre environnement risque d'être important.

Enfin, la commune sera partie prenante dans la mise en place de méthanisation sur le secteur de Fos-sur-Mer ou ailleurs pour un apport volontaire de nos ordures ménagères. A compter du 1^{er} avril 2010, nous devons trouver une solution transitoire ; un appel d'offre est en cours d'attribution.

4-4- logement, familles

Logement

Nous poursuivrons notre politique de développement cohérent de l'habitat, en favorisant une mixité maîtrisée, et en permettant à des familles et de jeunes saint-martinois d'accéder à des logements dont les loyers sont en adéquation avec leurs revenus. Nous devons tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du Plan Local de l'Habitat (PLH) d'ACCM dans la construction d'habitations à loyer modéré.

4-5- Interventions sociales et santé

Services en faveur des personnes âgées

A travers les actions du Centre Communal d'Action Sociale, les services en faveur des personnes âgées continueront à évoluer en fonction des besoins.

La maison de retraite ouvrira ses portes en février 2010.

Par ailleurs, la campagne de prévention et de santé publique « St Martin de Crau, trois gestes pour une vie » se poursuivra avec l'acquisition de nouveaux défibrillateurs.

Actions en faveur des personnes en difficulté

Le CCAS se charge également d'aider les personnes en difficulté, financière ou sociale. Les demandes d'aide sont en hausse inquiétante, conséquence directe de la crise.

Comme les années précédentes, nous mènerons, dans le domaine de la prévention et de la santé publique, une nouvelle campagne de lutte contre les abus d'alcool et la toxicomanie.

Dans le cadre de l'ACCM, nous participerons à la mise en place de l'accueil d'urgence, et pourrons en bénéficier en cas de besoin.

4-6- Sport et jeunesse

Sport

Nous poursuivrons la modernisation et l'amélioration des installations sportives existantes, notamment grâce aux subventions obtenues dans le cadre du financement des travaux de proximité.

Deux nouvelles salles sportives pour les activités associatives, dont une accolée à la piscine, seront réalisées. Le terrain de skate sera rénové.

De plus la rénovation complète de la piste d'athlétisme sera lancée.

Jeunesse

La création d'un pôle jeunesse, coordonnant les actions municipales et extra municipales, pourra être finalisée, avec une installation dans les locaux qui seront libérés lorsque l'école de musique intercommunale déménagera (fin 2010).

La commune de Saint-Martin de Crau a toujours accordé une importance prioritaire à l'éducation à la citoyenneté. Malgré un désengagement de l'Etat (DDJS, CAF) au niveau des Contrats Educatifs Locaux (qui ne sont désormais plus subventionnés) et du Contrat Enfance Jeunesse (en cours de renouvellement avec la Caisse d'Allocations Familiales), une réflexion sera menée pour continuer à développer des actions en faveur des jeunes hors temps scolaire.

Par ailleurs, les locaux du Centre Aéré ont été isolés, agrandis, afin que le Centre Social « les Oliviers » puisse accueillir dans les meilleures conditions les enfants à partir de 2 ans.

4-7- Culture

L'agrandissement et la modernisation de la médiathèque, désormais informatisée, sera réalisé.

Toutes les animations culturelles correspondant aux besoins de la population seront favorisées et soutenues.

L'accès à l'art musical dans les écoles primaires, en partenariat avec l'école de musique Claude Debussy, a été étendu à toutes les écoles ; cette compétence, transférée en 2007 à ACCM, continuera à se développer pour une meilleure satisfaction de tous.

4-8- Enseignement

Locaux et fonctionnement

Concernant les locaux scolaires, la réfection des bâtiments, dans un souci d'économie d'énergies, se poursuivra selon un plan annuel, de même que différents travaux de sécurisation des cours et des salles de classes. Plus particulièrement, deux nouvelles salles de classe et un nouveau préau seront construits à l'école du Logisson, ainsi qu'une salle d'accueil et de motricité à l'école de Caphan.

La commune continuera à contribuer au fonctionnement de ses écoles maternelles et primaires, dans les meilleures conditions pour les enseignants et les enfants.

Cantines scolaires

Un réfectoire mieux adapté à la taille de l'école sera mis à l'étude pour la maternelle du Logisson.

La cuisine centrale, agréée par la Direction des Services Vétérinaires, permet de rationaliser la production des repas distribués dans les écoles ;

Les produits « bio », renforcés en 2009, seront encore améliorés, ainsi que la semaine du goût;

L'opération « un fruit à la récré », destinée à toutes les écoles maternelles et primaires de la commune, sera pérennisée.

4-9- Sécurité des personnes et des biens, salubrité publique

L'effectif actuel de la police municipale de proximité permet une surveillance renforcée et des actions de prévention de la petite délinquance. Bien que Saint-Martin de Crau reste moins touchée que d'autres communes de même taille par les problèmes de sécurité, nous devons préserver notre qualité de vie, en maintenant et en intensifiant nos efforts dans la lutte quotidienne contre toutes les formes d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens : en particulier contre des actes de vandalisme insupportables et coûteux.

Pour lutter contre l'insécurité routière, des dispositions ont déjà été prises, notamment à Caphan, pour faire respecter les limitations de vitesse. D'autres mesures interviendront cette année : réaménagement de voies, brises vitesse ou rétrécissement de la chaussée seront étudiés, sans oublier les contrôles de vitesse en étroite collaboration avec la Gendarmerie. Le centre ville, en zone bleue, restera limité à 30 km/heure. Les aménagements de la partie urbaine de Caphan se poursuivront.

Pompes funèbres

L'achat d'un nouveau véhicule sera envisagé pour permettre le fonctionnement de ce service annexe dans les meilleures conditions.

4-10-Administration générale, festivités et vie associative

Festivités - vie associative

Pour soutenir l'activité locale, nous développerons également nos foires agricoles (foire de la Saint-Valentin) et le marché hebdomadaire.

La nouvelle salle polyvalente accueillera les fêtes et manifestations associatives dans les meilleures conditions. Elle permettra une reconversion de la salle Aqui Sian Ben.

L'aide au bénévolat sera renforcée, grâce en particulier aux services évolutifs de la Maison des Associations.

La « Fiest'Assos », plébiscitée par les associations et le public saint-martinois, sera reconduite, ainsi que les nombreuses autres fêtes locales.

Grâce aux nouvelles installations prévues à cet effet, le Centre de la Baisse de Raillon continuera à être proposé aux associations pour leurs manifestations annuelles.

Les gîtes du Foirail et de la Gardiole resteront également accessibles pour loger temporairement les participants à des rencontres associatives.

**Tous ces projets seront financés avec un souci constant de maîtrise
de la fiscalité locale :**
**En 2010, les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes
foncières ne seront pas augmentés**

CONCLUSION

Le débat d'orientations budgétaires permet de dresser les grandes lignes de l'action municipale pour l'exercice budgétaire en cours et d'opérer des choix fondamentaux pour les prochaines années, notamment grâce à l'aide du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) qui a été voté pour la période 2009/2011, et dont la programmation pluriannuelle est jointe au présent document.

Pour chaque action envisagée, la Municipalité sollicite des subventions auprès de ses partenaires privilégiés, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et le Conseil Général des Bouches du Rhône. En raison de la pertinence des projets défendus, de leur intégration dans un programme pluriannuel et de la mobilisation constante des élus et des services communaux, des financements nous sont fréquemment accordés : ils permettent d'alléger d'autant la part revenant à la Commune, et de maintenir le recours à l'emprunt dans les limites actuelles. Nous continuerons à solliciter le Département pour des demandes en matière de Travaux de Proximité.

Ne connaissant pas, au moment du débat d'orientations budgétaires, le montant total des aides qui seront accordées à notre commune, certaines réalisations pourraient être reportées, certaines orientations pourraient s'en trouver modifiées avant même le vote du budget primitif 2010.

Rigueur, recherche d'économies, emprunts stabilisés, taux de fiscalité maîtrisés pour une gestion saine au service d'une politique ambitieuse, tels ont toujours été et tels seront nos objectifs pour ces orientations budgétaires.

Un travail important attend les élus et les services : Saint-Martin-de-Crau doit conserver au sein de la communauté d'agglomération son dynamisme, et faire en sorte qu'il soit communicatif afin que tous oeuvrent au mieux vivre de nos populations. C'est ce à quoi nous nous attacherons.

Annexe : Programmation CDDA 2009/2011

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	Total
Construction d'une nouvelle salle de sport	65 335	450 000		515 335
Agrandissement Centre de Loisirs	225 140			225 140
Construction salle de gymnastique à la piscine	185 621			185 621
Aménagement bassin paysager	50 000	600 000		650 000
Aménagements à l'école du Logisson	250 000	502 534		752 534
Création salle de motricité à l'école de Caphan	217 808			217 808
Réaménagement de l'écomusée		50 000	470 000	520 000
Réalisation d'une halle couverte	100 000	907 937	907 938	1 915 875
Aménagement du Centre ville		80 000	846 688	926 688
Réaménagement et développement du Centre Emploi formation		275 627	244 546	520 173
Réalisation rond-points à l'entrée est de la ville	359 357		413 439	772 796
Travaux dans les quartiers	449 992	450 000	450 000	1 349 992
TOTAL PAR AN ET CUMUL	1 903 253	3 316 098	3 332 611	8 551 962